

## ***II. 3 Changement climatique et normes environnementales : comment concevoir les politiques industrielles dans une perspective de développement durable***

Par **Nicolas Théry**, Conseiller juridique à la Commission européenne.



### **Biographie**

Nicolas Théry a travaillé onze ans au ministère des finances, d'abord comme inspecteur des finances, puis à la direction du Trésor, sur le marché des changes et les entreprises d'assurances, avant de devenir conseiller monétaire et financier au cabinet de Dominique Strauss-Kahn. Il rejoint la CFDT en 2000, comme secrétaire confédéral pour les questions économiques, où il suit notamment le lancement de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. En 2002, il devient directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire européen au Commerce. Il rejoint fin 2005 la DG "Environnement" de la Commission européenne où il est responsable de la stratégie et de la coordination.

### **Résumé**

*L'Union européenne est le niveau pertinent d'action et de cohérence dans le domaine climatique. Elle peut transformer ce projet en une dynamique politique, économique et sociale, qui implique la mise en œuvre d'une politique industrielle ambitieuse assortie d'un solide volet social pour identifier, anticiper et accompagner les changements nécessaires. Or, elle est aujourd'hui à la croisée des chemins. Le premier test du succès sera le sort réservé au paquet « énergie-climat » en*

*cours de discussion au Parlement européen et au Conseil des ministres. Si un accord intervient avant fin 2008, l'Europe démontrera qu'un cercle vertueux peut se mettre en place, associant moins de consommation d'énergie, moins d'émissions de carbone, plus de compétitivité et plus d'équité sociale. Si, à l'inverse, elle échoue ou s'enferme dans des querelles théologiques de court terme, son échec sera interprété par le reste du monde comme le signe de l'impossibilité de mettre en œuvre rapidement et simplement une stratégie de lutte contre le réchauffement.*

**L**a lutte contre le changement climatique fait la Une de l'actualité européenne. En l'espace de quelques mois, un consensus s'est formé, une dynamique s'est imposée. Les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont confirmé l'urgence et la possibilité d'agir, plaçant ainsi gouvernements et autorités politiques au pied du mur. Il est désormais établi que le changement climatique a commencé (les températures ont monté de 0.76° dans le monde et de près d'un degré en Europe au XX<sup>ème</sup> siècle), qu'il est dû à l'augmentation de la présence des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, que celle-ci est provoquée par les activités humaines et que l'inaction serait catastrophique.

Sur proposition de la Commission européenne, notamment de Stavros Dimas, commissaire à l'environnement, les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis au sein du Conseil européen, et le Parlement européen ont approuvé les grandes lignes de la stratégie climatique européenne. Les représentants du patronat, des syndicats, des organisations non gouvernementales ont clairement soutenu la nécessité d'agir contre le réchauffement, quitte à assortir ce soutien d'un certain nombre de conditions sur les modalités de mise en œuvre. Le grand public, enfin, s'est montré de plus en plus sensible à l'urgence climatique, si l'on en juge par exemple par l'écho rencontré par le film d'Al Gore, *Une vérité qui dérange*.

Le choc pétrolier que nous connaissons depuis plusieurs mois renforce encore le bien-fondé de la politique climatique. Plus d'économies d'énergies, plus d'énergies renouvelables, c'est non seulement moins d'émissions de gaz à effet de serre et moins de réchauffement, mais aussi moins d'importations de pétrole et moins de dépendance énergétique. La perspective d'un cercle vertueux dans lequel les mesures environnementales constituent un investissement rentable et contribuent à la croissance économique est de plus en plus claire.

Tout irait-il donc pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Ce n'est pas sûr : l'actualité européenne est riche en expériences avortées, en communiqués ronflants débouchant sur des impasses, en grandes initiatives qui se perdent dans les sables, faute de financements suffisants ou

de soutien politique. Inutile d'en faire la liste, chacun a sûrement dans la tête quelques exemples convaincants...

La question aujourd'hui est de savoir comment la stratégie climatique européenne peut s'enraciner dans le réel et déboucher sur une véritable politique industrielle. Elle en a le potentiel. Les discussions actuelles au Conseil et au Parlement consacrées à l'approbation du paquet « énergie – climat » proposé par la Commission européenne seront décisives. Nous saurons alors si, pour paraphraser Chris Patten, ancien Commissaire européen aux relations extérieures, l'Europe accepte d'associer des verbes aux longues listes d'adjectifs qu'elle affectionne. Et, ce faisant, si elle fait effectivement de la politique environnementale un des vecteurs essentiels de son identité et de sa dynamique.

## **1. Les grandes lignes de la stratégie climatique européenne**

Depuis de nombreuses années, l'Union européenne milite pour limiter le réchauffement à +2° C par rapport aux niveaux pré-industriels. Seuil que les scientifiques considèrent comme nécessaire pour éviter les risques d'emballement, mais qui, pour le moment, n'a pas encore été approuvé au niveau international, certains pays refusant de l'accepter sans une définition précise des moyens à mettre en œuvre et des responsabilités de chacun. Le débat porte notamment sur les responsabilités respectives des pays développés et des pays en développement : les premiers sont évidemment responsables de l'écrasante majorité des émissions de gaz à effet de serre depuis le début de la révolution industrielle tandis que les seconds craignent qu'une limitation de leurs émissions ne se traduise par un ralentissement de leur développement, particulièrement rapide ces dernières années.

Pour dépasser ce débat de principe, tout en respectant la convention de Rio de 1992 qui prévoit que les pays développés et les pays en développement ont des responsabilités communes mais différenciées, l'Union européenne a proposé de fixer pour les pays développés des objectifs opérationnels de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020. Le protocole de Kyoto prévoit une réduction de -8% de ces émissions entre 1990 et 2012 pour les pays de l'Union européenne à 15 Etats membres. Le Conseil européen de mars 2007 a décidé que cette réduction serait portée, de manière unilatérale, à -20% en 2020 pour l'Union à 27 Etats membres. Dans le cadre d'un accord international engageant les autres pays développés, cet objectif serait même porté à -30%. Ceci serait un premier pas concret vers l'objectif de long terme, qui prévoit une réduction de moitié des émissions globales d'ici 2050, ce qui, pour les pays développés, implique

des réductions d'émissions de l'ordre des trois quarts par rapport à 1990. Le G8<sup>1</sup>, réuni au Japon début juillet, a approuvé cet objectif de -50% à l'horizon de 2050 mais sans confirmer l'année de référence.

D'une certaine façon, l'Union européenne rejoue ici la fable du lièvre et de la tortue. Aux autres pays, elle propose un objectif commun, acceptable par tous dès lors qu'il en va de la survie de la planète. Et, pour l'atteindre, elle propose des rythmes différenciés et commence elle-même à agir sans attendre : « elle part, elle s'évertue, elle se hâte avec lenteur » car « rien ne sert de courir ; il faut partir à point ».

La stratégie climatique européenne est donc un mélange indissociable d'efforts externes et internes. Il est évident que la solution au problème du réchauffement passe par un accord international global, engageant de manière ambitieuse et concrète tous les pays : c'est pourquoi, à la conférence climatique de Bali de décembre 2007, l'Union a milité avec succès pour l'ouverture de négociations permettant d'approfondir la lutte contre le réchauffement, au-delà de l'échéance du protocole de Kyoto, en 2012; et c'est pourquoi elle cherche à faire aboutir ces négociations d'ici la conférence de Copenhague fin 2009. Mais il est tout aussi clair que les autres pays n'accepteront de s'engager à respecter des disciplines contraignantes que s'ils ont le sentiment que ces engagements peuvent être tenus sans sacrifier la croissance et le développement. C'est bien ce point qui fait débat aux Etats-Unis et dans les pays émergents.

Avec le Luxembourg, qui est au premier rang mondial en termes de PIB par habitant, et la Bulgarie au 65<sup>ème</sup> rang<sup>2</sup>, l'Union européenne est un laboratoire intéressant de ce point de vue. D'où l'importance que la Commission européenne a donné au principe de solidarité dans la définition et la mise en œuvre des mesures internes de lutte contre le réchauffement définies par le paquet « énergie-climat » proposé en janvier 2008 : les objectifs nationaux de réduction des émissions sont fixés en fonction de la richesse des Etats, mesurée par le PIB par tête; il en est de même pour une partie des objectifs relatifs aux énergies renouvelables; une proportion significative du produit des mises aux enchères des permis d'émission est réservée aux pays défavorisés; enfin, il est recommandé qu'une partie de ces recettes soit consacrée à la lutte contre le réchauffement, notamment dans les pays en développement.

Concrètement, outre par la négociation internationale, le passage des engagements généraux à la mise en œuvre concrète requiert la mobilisation d'un nombre considérable de politiques et d'instruments publics :

---

<sup>1</sup> Composé de l'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, de la Russie et de la Commission européenne

<sup>2</sup> PIB par tête, en parité de pouvoir d'achat, F.M.I. 2005.

- Le marché du carbone, expérimenté en Europe depuis 2005, permet d'imposer un plafond aux émissions de gaz à effet de serre des entreprises de production d'électricité et de l'industrie lourde (acier, ciment, papier, chimie, chaux, etc.) : dans la limite de ce plafond global, les entreprises sont libres d'échanger les permis d'émissions dont elles bénéficient, à un prix librement déterminé par le marché. Ce dispositif dit de « cap and trade » permet de donner un prix au carbone, tout en laissant les entreprises optimiser leur stratégie de gestion de la contrainte carbone, en vendant les quotas qu'elles ont en excédent ou, au contraire, en achetant ceux dont elles ont besoin. En janvier dernier, la Commission a proposé de renforcer ce dispositif à partir de 2013 en supprimant les plans nationaux d'allocation qui pouvaient se traduire par des distorsions de concurrence, en étendant le marché à de nouveaux secteurs (transport aérien à partir de 2012, aluminium), en incluant tous les gaz à effet de serre et en demandant aux entreprises d'acquiescer les permis d'émission par voie de mise aux enchères (dès le départ pour les producteurs d'électricité qui ne sont pas soumis à la concurrence internationale, progressivement pour les entreprises industrielles et le transport aérien et en prévoyant la possibilité d'un dispositif dérogatoire pour les industries fortement exposées à la concurrence étrangère).
- Le développement des énergies renouvelables, déjà soutenu par l'effet différentiel du prix du carbone<sup>3</sup>, est encouragé par une directive spécifique qui impose aux Etats membres que 20% de leur bouquet énergétique provienne d'énergies renouvelables. Ceci devrait donner une impulsion décisive aux industries éoliennes et solaires, de même qu'à la production de biomasse.
- Au-delà de la production d'énergie et de l'industrie qui doivent réduire leurs émissions de 21% entre 2005 et 2020, tous les autres secteurs sont mis à contribution, afin qu'ils réduisent leurs émissions de 10% dans le même laps de temps. Les transports, l'agriculture, le logement, le traitement des déchets seront parmi les premiers concernés par ces mesures. Et, pour soutenir les efforts des Etats membres dans ce domaine, la Commission européenne a proposé plusieurs mesures réglementaires : réduction des émissions des véhicules automobiles, mesures de normalisation pour les produits les plus consommateurs d'énergie, mesures à venir dans le domaine de la performance énergétique des bâtiments par exemple.

---

<sup>3</sup> Un mégawatt produit par combustion de lignite se traduira par l'émission de près d'une tonne de CO<sub>2</sub> et donc par l'obligation pour le producteur d'acheter le permis correspondant d'émission tandis que le même mégawatt produit avec de l'énergie éolienne (ou de l'énergie nucléaire...) ne se traduira pas par une charge supplémentaire pour l'exploitant

- Les instruments financiers sont aussi mobilisés : les mesures environnementales désormais imposées par la politique agricole commune doivent se traduire par une réduction des émissions liées aux fertilisants ; la politique régionale permet de financer les investissements climatiques et énergétiques des pays les moins riches de l'Union ; le produit de la mise aux enchères des certificats d'émission de gaz à effet de serre devrait atteindre entre 30 et 50 milliards d'euros en 2020, manne considérable qui devrait permettre de financer des mesures de lutte contre le réchauffement, au sein comme à l'extérieur de l'Union européenne.
- Enfin et surtout, il s'agit de relancer une politique d'économies d'énergies un peu trop perdue de vue depuis les chocs pétroliers des années 1970-80. C'est l'instrument le plus facile, le moins coûteux et le plus immédiatement mobilisable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique européenne. Le Conseil européen a approuvé un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 20% en 2020 par rapport à la tendance spontanée. Cet objectif n'a malheureusement pas de valeur juridique contraignante mais on peut gager qu'avec la hausse des prix de l'énergie et le renforcement de la contrainte sur le carbone, les Etats membres, les entreprises et tous les citoyens seront fortement incités à le respecter ou à le dépasser.

## **2. Vers une nouvelle politique industrielle européenne ?**

L'équation climatique est aussi simple à poser que difficile à résoudre. Avec une population mondiale de l'ordre de 9 milliards d'individus en 2050 et une réduction de moitié des émissions entre 1990 et 2050, nécessaire pour stabiliser le réchauffement aux alentours de +2° C, les émissions par tête devraient être légèrement supérieures à deux tonnes. Soit, pour fixer les idées, moins d'un cinquième des émissions actuelles d'un Européen et d'un dixième de celles d'un Américain. Et à peine plus que celles d'un Indien.

Présentée comme cela, l'équation climatique apparaît pour ce qu'elle est : un changement radical de nos modes de production et de consommation, qu'il faut engager dès maintenant et développer dans tous les domaines pour faire émerger une économie sobre en carbone. Cette transition forme bien la trame d'une politique industrielle, même si elle n'en dit pas le nom.

Ceci passe d'abord par une politique de recherche et de développement ambitieuse. Il est clair que la capacité de l'Europe et du monde à répondre au défi climatique dépendra beaucoup des possibilités de « décarboniser » la production électrique. Un des meilleurs exemples est sans doute la capture et le stockage du carbone. Au niveau mondial, la production d'électricité reste fortement

dominée par la combustion de charbon qui représente 40% du total. Plus préoccupant, 90% de la puissance électrique installée en Chine en 2006 vient du charbon: la croissance chinoise est fondée, pour l'essentiel, sur une électricité d'origine houillère. Or cette source d'énergie est aussi la plus défavorable en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. C'est ce qui conduit le chercheur américain James Hansen<sup>1</sup> à recommander de renoncer purement et simplement au charbon pour contrecarrer le changement climatique. Mais une telle décision paraît utopique : dans un contexte de forte tension sur les prix et les approvisionnements pétroliers et gaziers, rares sont ceux qui voudront renoncer à une source d'énergie dont les réserves sont 50% supérieures à celles de pétrole et de gaz réunies et sont relativement bien distribuées autour du globe. D'où la nécessité de trouver très rapidement un dispositif convaincant de capture et de stockage géologique du carbone émis par les centrales électriques au charbon.

Tous les grands groupes énergétiques ont des programmes d'expérimentation dans ce domaine et l'Union européenne participe au développement d'une unité pilote en Chine. Pour encourager cette évolution, la Commission européenne a proposé une directive qui définit les conditions juridiques de la capture et du stockage géologique du carbone, qu'il s'agisse de la sélection des sites, de l'octroi des permis d'exploration ou des responsabilités des Etats et des exploitants suite à la fermeture des sites. Elle a aussi proposé un programme de douze unités de démonstration testant les différentes techniques envisageables. Pour conforter le financement de ces investissements, elle a suggéré d'utiliser les recettes provenant de la mise aux enchères des permis d'émission.

Cet exemple de mobilisation cohérente des efforts publics et privés autour d'un même objectif peut être reproduit dans plusieurs domaines. Les « initiatives technologiques conjointes » que la Commission a proposé de développer dans le 7<sup>ème</sup> programme cadre de recherche et de développement constituent des structures adaptées pour mettre en place les partenariats public-privé nécessaires. C'est ainsi que des programmes ont été lancés pour améliorer l'efficacité énergétique des avions ou pour développer l'utilisation de l'hydrogène ou des véhicules électriques dans le transport.

Ces initiatives restent insuffisantes par rapport à l'enjeu, notamment en termes de moyens financiers. Elles ont cependant le mérite de montrer la voie et de permettre d'accumuler de premières expériences justifiant un renforcement des moyens budgétaires alloués à la politique de recherche dans les domaines climatique et énergétique.

---

<sup>1</sup> Goddard institute de la NASA

La politique industrielle liée à la lutte contre le réchauffement ne se limite pas à la recherche. Dans une large mesure, le succès passe par des investissements importants dans le domaine des infrastructures, afin de permettre le déploiement de technologies déjà existantes.

Le logement et les bâtiments en sont un excellent exemple : avec des techniques déjà éprouvées, il est possible d'améliorer de plus de 60% le bilan énergétique d'un bâtiment. Des investissements systématiques dans ce domaine se révèlent donc très rapidement rentables, à tous points de vue : économique, environnemental mais aussi social. La réduction de la facture énergétique permettant de réduire l'ampleur d'une "pauvreté énergétique" qui se développe à mesure qu'augmente le coût de l'énergie. La confédération européenne des syndicats (CES), le bureau européen de l'environnement et la plateforme sociale européenne ont ainsi demandé le lancement d'un programme spécifique de rénovation du logement social et, à l'initiative de la République tchèque, le débat est ouvert pour savoir si les fonds de la politique régionale pourront être mobilisés à cette fin.

Des efforts comparables devront être développés pour les infrastructures de transport, pour le traitement des déchets ou pour l'organisation des villes. Une nouvelle définition de l'aménagement de l'espace devra sans doute émerger en Europe pour faire face aux conséquences du réchauffement : même avec un accroissement des températures limité à 2° C, la désertification va progresser, des activités économiques seront remises en cause et certaines infrastructures devront être revues, à commencer par les stations de ski de faible altitude, d'ores et déjà touchées par la baisse de l'enneigement... Dans ce domaine, la politique agricole aura un rôle tout particulier à jouer, notamment pour préserver la qualité des sols, favoriser une utilisation rationnelle de la ressource en eau et lutter contre la désertification.

Troisième volet de cette nouvelle politique industrielle : la normalisation et la politique appliquée aux produits. Elles font partie des instruments essentiels pour permettre aux Etats membres d'atteindre les objectifs climatiques qui leur ont été fixés. En élevant les exigences environnementales associées à certains produits, on exclut du marché les plus dommageables d'entre eux et on réduit du même coup les émissions, sans exiger de changement de comportement de la part des consommateurs.

Ainsi, le gouvernement australien a-t-il annoncé récemment l'interdiction en 2010 des ampoules à filament. La Californie a pris une mesure similaire pour 2012 et l'Union européenne pourrait adopter prochainement une mesure comparable. Dans le même esprit, le règlement proposé pour réduire les émissions de gaz carbonique de la flotte automobile mise sur le marché en 2012 à 120 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre constitue, de facto, une normalisation d'une catégorie de produits.

Cette politique doit encore être approfondie. C'est un des enjeux du plan d'action en faveur de modes de production et de consommation plus durables que la Commission doit adopter prochainement. Il devrait combiner une prise en compte accrue de la consommation d'énergie dans la définition des caractéristiques des produits mis sur le marché et un développement des labels environnementaux et de l'étiquetage, afin d'orienter les choix des consommateurs vers une plus grande sobriété énergétique et climatique.

Ces trois volets, recherche-développement, nouvelles infrastructures et politique des produits forment la trame d'une nouvelle politique industrielle européenne qui en est encore au stade des prémisses.

## **2. La politique environnementale devenue un des vecteurs de la construction européenne**

La politique climatique est désormais sortie du champ strictement environnemental. Elle est devenue partie intégrante de la politique européenne, qu'elle soit économique, sociale ou internationale. Les exemples abondent: la confédération européenne des syndicats demande l'ouverture d'un dialogue social pour identifier, anticiper et accompagner les conséquences du changement climatique; le débat bat son plein sur la manière dont l'Europe doit traiter les industries fortement exposées à la concurrence internationale en cas d'absence d'accord climatique international satisfaisant; la question du développement et de la solidarité est au cœur d'une négociation internationale qui ne peut se réduire à la simple addition de concentrations en gaz à effet de serre.

Ce faisant, la question du climat s'est progressivement affirmée comme un des vecteurs essentiels de la construction européenne. D'abord parce qu'elle est liée à un nombre important de politiques existantes. Au-delà de l'environnement, de la protection de la biodiversité, de la préservation de la ressource en eau, de la qualité de l'air ou des sols, de la réduction des déchets, elle fait, d'une manière ou d'une autre, partie des objectifs de la politique agricole commune, des politiques régionales et de développement rural, de la politique de recherche ou de la politique extérieure, notamment dans le domaine du développement. Et elle a clairement vocation à faire partie des priorités européennes dans le domaine social, compte tenu des restructurations et transformations qu'elle provoque. Ensuite parce que cette politique dispose des atouts qui sont le gage du succès sur le théâtre européen:

- L'unité de doctrine. L'identité environnementale de l'Europe s'est construite progressivement. Depuis les premiers textes pour lutter contre les pluies acides, les pollutions chimiques ou pour protéger les zones naturelles, l'Union européenne s'est dotée d'un dispositif législatif complet, dont elle a synthétisé les principes dans la stratégie de développement durable adoptée au conseil européen de Göteborg en 2001 et révisée en 2006. Fait significatif, la politique environnementale a commencé à irriguer les autres politiques de l'Union européenne. Ainsi, la ratification du protocole de Kyoto par la Russie, condition de son entrée en vigueur, a-t-elle été obtenue par Pascal Lamy, Commissaire européen au commerce international, qui en avait fait une des conditions sine qua non de l'adhésion de la Russie à l'organisation mondiale du commerce. Cette unité de doctrine lentement forgée a permis au Conseil européen d'approuver, sans difficulté excessive, des objectifs climatiques ambitieux. Et, sauf accident, elle devrait permettre l'adoption par le Conseil et par le Parlement du paquet « énergie-climat » d'ici la fin 2008.
- L'unité de projets. Dans le domaine environnemental, l'application du principe de subsidiarité est souvent favorable à l'Union européenne. L'exemple du marché du carbone est illustratif : fondé en 2003 sur des plans nationaux d'allocation de quotas d'émission, il fait aujourd'hui l'objet d'une proposition de communautarisation complète qui ne se heurte à aucune objection de principe. De même, dans les domaines du transport ou du logement, les Etats membres sont-ils de plus en plus demandeurs de mesures harmonisées au niveau européen car elles leur permettent d'atteindre leurs objectifs à moindre coût. L'Union européenne se révèle ainsi le niveau pertinent d'action, d'ancrage concret d'une stratégie générale, le lieu des négociations, des concessions et des compromis. Ce faisant, elle peut mobiliser autour d'elle tous les acteurs intéressés et bénéficier d'une vraie dynamique politique.
- Reste une question ouverte, celle de l'unité d'action : elle est acquise au plan interne, par le jeu de la compétence communautaire et du vote à la majorité qualifiée. Elle reste fragile au niveau international : si chaque négociation est bien menée sur la base d'un mandat approuvé à l'unanimité, elle reste menée par vingt-huit délégations (27 Etats membres et la Commission), ce qui ne facilite pas la lisibilité de la position européenne par nos partenaires étrangers, pas plus que la mise au point des compromis dans la dernière ligne droite... Sur ce point, on peut regretter que la politique environnementale ne bénéficie pas des mêmes arrangements que la politique commerciale communautaire...

La politique climatique bénéficie donc d'atouts comparables à ceux existant en 1986, lors du lancement par Jacques Delors de l'objectif du marché unique « 1992 ». Elle permet en effet

d'associer un objectif mobilisateur avec des mesures très concrètes définies au niveau européen. L'Union peut ainsi retrouver une visibilité et une responsabilité qui lui sont souvent refusées.

## **Conclusion**

Au total, avec les questions climatiques, l'Union européenne dispose d'un vecteur important pour lutter contre le réchauffement, mais aussi pour transformer ce projet en une dynamique politique, économique et sociale. Il implique notamment la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle. La transition vers une économie sobre en carbone implique de mobiliser tous les instruments de la politique publique, depuis la négociation internationale jusqu'à la régulation sectorielle, en passant par les mécanismes de marché ou l'accroissement des investissements publics, et tous les acteurs concernés, notamment les partenaires sociaux. Et, pour cela, l'Union est clairement le niveau pertinent d'action et de cohérence.

Or, elle est aujourd'hui à la croisée des chemins. Le premier test du succès sera le sort réservé au paquet « énergie-climat » en cours de discussion au Parlement européen et au Conseil des ministres. Si, comme tous les acteurs le souhaitent, un accord en première lecture intervient avant la fin de l'année 2008, l'Europe sera dans une position favorable pour contribuer à une conclusion satisfaisante des négociations climatiques, à Copenhague fin 2009 et, plus généralement, pour démontrer qu'un cercle vertueux peut se mettre en place, associant moins de consommation d'énergie, moins d'émissions de carbone, plus de compétitivité et plus d'équité sociale (si les transitions adéquates sont mises en place...). Si, à l'inverse, elle échoue ou s'enferme dans des querelles théologiques de court terme, son échec sera interprété par le reste du monde comme le signe de l'impossibilité de mettre en œuvre rapidement et simplement une stratégie de lutte contre le réchauffement.

Finalement, l'Union européenne se trouve de nouveau confrontée au pessimisme constructif de Jean Monnet : « les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité, et ils ne voient la nécessité que dans la crise ». Acceptons en l'augure...